

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 3 mars 2025, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Monsieur Jacques Bernier	Maire
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Marie-Josée Lapierre	Conseillère
Monsieur Denis Bezeau	Conseiller
Madame Maryse Pagé	Conseillère
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de monsieur Jacques Bernier, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire, Jacques Bernier souhaite la bienvenue à tous

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19h00 par le maire, monsieur Jacques Bernier. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 26-03-25

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 27-03-25

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE FÉVRIER 2025**

ATTENDU QUE l'ensemble des membres du conseil ont reçu les procès-
verbaux préalablement à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture
et adoptent et ratifient le procès-verbal du mois de février 2025
tels que soumis.

5. RÉOLUTION 28-03-25

**ADOPTION DE LA LISTE DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES
DU MOIS DE FÉVRIER 2025**

Séance régulière du 3 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des prélèvements bancaires du mois de février 2025 soit adoptée telle que déposée.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

6. RÉSOLUTION 29-03-25

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

QUE la directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre certifie que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par cette résolution

Josée Poulin, directrice-générale et greffière-trésorière

7. RÉSOLUTION 30-03-25

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME
FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES**

CONSIDÉRANT L'annonce de l'appel à projets par la Société du Plan Nord;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise madame Josée Poulin directrice-générale et greffière-trésorière à déposer des projets et à signer des ententes avec la Société du Plan Nord et ce, à titre de demanderesse en vue d'obtenir du soutien financier provenant du Fonds d'initiatives nordiques, un programme d'aide financière de la Société du Plan Nord. d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

8. RÉSOLUTION 31-03-25

ASSISTANCE TECHNIQUE - PROGRAMME TECQ 24-28

Séance régulière du 3 mars 2025

CONSIDÉRANT les programmations et les révisions requises pour la TECQ 24-28 ;

CONSIDÉRANT les besoins d'assistances de la Municipalité dans ce programme ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire de 3 500\$ pour l'assistance technique de Tétra-Tech pour la TECQ 24-28;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement

9. RÉSOLUTION 32-03-25

PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS POUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le 4^{ième} paiement le 15 mars en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement de 12 480\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à faire le paiement par virement bancaire à l'entrepreneur en date du 15 mars 2025

10. RÉSOLUTION 33-03-25

PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA) EN BÂTIMENT-OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'aide pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion des actifs en Eau (PGA-EAU) et en bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels en ingénierie de
Tétra-Tech ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte l'offre de services
professionnels en ingénierie portant le numéro de référence 53536TT
concernant l'élaboration et la mise en œuvre un plan de gestion des actifs en
Eau et en bâtiments incluant l'inspection;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution,
d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

11. RÉSOLUTION 34-03-25

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE
TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes
municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre
au bureau de la MRC de Minganie, la liste des immeubles pour lesquels les
débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces
immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du
Code municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josée Poulin,
transmette, avant le 20 mars 2025, au bureau de la MRC de Minganie, la
liste des immeubles décrit, dans la résolution pour qu'il soit procédé à la
vente desdits immeubles à l'enchère publique, Conformément aux
articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes
municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes,
intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

DOSSIERS;

5572 64 1569 8571 10 3506 8571 43 4857

7669 38 9064 8471 31 2408 8671 10 6943

7669 58 8264 8570 49 6746 8671 21 2484

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Commission
Scolaire de la Moyenne Côte-Nord.

12. RÉSOLUTION 36-03-25

DEMANDE D'APPUI FINANCIER FONDATION DES SOURDS DU

QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 10 février 2025 concernant une demande de contribution financière à la Fondation des sourds du Québec;

ATTENDU QUE La Municipalité a les fonds nécessaires au poste budgétaire 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte de faire un don de 50\$ à la Fondation des sourds du Québec;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement.

13. RÉSOLUTION 37-03-25

PROPOSITION DE COÛTS POUR DIVERS TRAVAUX D'AQUEDUCS POUR LE SECTEUR SHELDRAKE PAR CWA

CONSIDÉRANT les problématiques rencontrées à la station de Shel Drake à l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'ils seraient nécessaire de faire quelques modifications afin d'assurer le maintien à de l'eau aux citoyens de Shel Drake lors de bris ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la proposition de coûts de CWA pour les 3 travaux divers énumérés sur la soumission JL2410021;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement de même que le décaissement

14. RÉSOLUTION 38-03-25

BORNES INTERACTIVES

ATTENDU l'entente FARR : Stimuler l'industrie touristique entre ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Minganie ;

ATTENDU QUE cette entente fait suite à la planification stratégique touristique et a pour but de développer le tourisme par plusieurs actions ;

ATTENDU QUE la Minganie veut signaler ses attraits communs et les rendre visible au plus grand nombre de personne ;

ATTENDU QUE la signalisation numérique devient un incontournable ;

Séance régulière du 3 mars 2025

ATTENDU la résolution de la MRC de Minganie numéro 45-25 qui accepte de contribuer financièrement à hauteur de 90% du prix pour chaque municipalité voulant participer au projet au montant de 13 564\$ plus les taxes applicables par borne ;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à faire la coordination du projet ;

ATTENDU QUE la MRC collabore avec Tourisme Côte-Nord pour le contenu ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre fasse l'acquisition de deux (2) bornes numériques suggéré par la MRC de Minganie et demande le remboursement de 90% du prix ;

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'engage à payer les frais annuels de l'exploitation de chacune des bornes au montant de 228.00\$ par borne, ainsi que les coûts reliés à la préparation du lieu choisi pour l'implantation de la borne;

15. RÉOLUTION 38-03-25

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE
PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE
13 MARS 2025**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre proclame la ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

16. RÉSOLUTION 39-03-25

CHARGÉ DE PROJET POUR L'ÉLABORATION (MISE À JOUR) DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION MADA

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une convention avec le ministre responsable des aînées et de la lutte contre l'intimidation pour l'élaboration (mise à jour) de sa politique visant à s'assurer de la qualité de vie des aînés sur son territoire et ainsi conserver sa certification MADA;

ATTENDU QUE la Municipalité a créé un comité ayant le mandat d'élaborer et mettre à jour sa politique MADA ainsi que le Plan d'action en découlant;

ATTENDU QUE la Municipalité désire avoir un chargé de projet pour organiser et coordonner les activités du comité et rédiger la politique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice-générale, Madame Josée Poulin affiche l'offre d'emploi pour un chargé de projet dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés (MADA).

QU'UN montant de 12 000\$ sera alloué, au chargé de projet comme honoraires professionnels pour l'élaboration de la politique des aînés et du plan d'action MADA.

17. RÉSOLUTION 40-03-25

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec le service scolaire pour les locaux de l'école;

CONSIDÉRANT QU'Il serait essentiel de déménager la bibliothèque dans un autre local plus vaste ainsi que les archives à Monsieur Bezeau;

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail pour déménager les documents et matériels;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice-générale soit autorisée à embaucher de l'aide soit deux (2) personnes pour concrétiser ce projet à raison de 20 \$/heures pour un minimum

Séance régulière du 3 mars 2025

de deux (2) semaines.

QUE pour le paiement du solde de la dépense nette, le conseil municipal approuve le montant dans le fond réservé au développement;

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

18. RÉSOLUTION 41-03-25

SERVICE D'ÉVALUATION ET D'INSPECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre rencontre divers problèmes avec les services d'évaluation et d'inspection et qu'ils perdurent dans le temps ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont gérés par la MRC de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente d'une rencontre avec le directeur de ces services depuis l'été 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a relancé à plusieurs reprises la MRC de Minganie concernant ces problématiques;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Lapierre

APPUYÉ PAR la conseillère Maryse Pagé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité envoie une demande formelle à la MRC de la Minganie pour une rencontre dans un bref délai entre le directeur des services de la MRC et la directrice-générale, la réceptionniste et le Maire de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre afin de corriger ces divers problèmes qui sont récurrents et alourdissent considérablement les tâches administratives des employés et la charge fiscale de la Municipalité;

19. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée

20. RAPPORT DE COMITÉ

Aucun rapport

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

22. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par la conseillère Maryse Pagé. Monsieur Jacques Bernier, maire déclare la séance levée à 19h07.

23. SIGNATURES

Josée Poulin
Directrice générale

Jacques Bernier
Maire